

Cahier des charges d'achat de formation

MISE EN CONCURRENCE POUR :

**« LA RÉFORME DE LA FORMATION :
QUELS CHANGEMENTS DANS NOS ENTREPRISES ? »**

Dans le cadre du Plan de formation mutualisé interentreprises du FAFSEA

Région : Martinique et Guadeloupe

CdC.15.003.2015 – Réforme FPC- Martinique

Cdc. 26.003.2015 – Réforme FPC- Guadeloupe

L'énergie de vos projets



① CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 L'OPCA FAFSEA

Le FAFSEA : Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles et activités annexes est un OPCA*/OPACIF** de référence (*Organisme paritaire collecteur agréé/ **Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation) en matière de formation professionnelle pour les entreprises agricoles et les secteurs connexes entrant dans le champ de son agrément. Pour plus de détail sur le FAFSEA, on se référera à la Charte de Collaboration pour les achats directs de formation du FAFSEA ainsi qu'au site internet www.fafsea.com

1.2 Contexte général de la demande

Origines de la demande

Suite à la conclusion d'un Accord National Interprofessionnel le 14 décembre 2013 relatif à la « formation professionnelle » et de la parution de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale le 5 mars 2014 (loi n°2014-288 du 5 mars 2014), le système de la formation professionnelle évolue.

Contexte professionnel

Pour s'approprier cette nouvelle réforme, les personnes en charge de la formation dans nos entreprises adhérentes souhaitent tout savoir de la réforme de la formation. Elles veulent se préparer aux changements, connaître les nouveaux dispositifs pour mieux les intégrer à la stratégie de leur entreprise.

Le présent cahier des charges concerne la formation « la réforme de la formation : quels changements dans nos entreprises ? »

② DISPOSITIF DE FORMATION OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La demande de formation, objet du cahier des charges, vise plus particulièrement :

- Domaine d'activité concerné : toutes les entreprises adhérentes au FAFSEA
- Publics visés par le dispositif : Responsables d'entreprise salariés, responsables ressources humaines, responsables formation....
- Effectif envisagé : de 15 à 20 stagiaires par session (*prévisionnel*)
- Nombre de sessions : 1 session en Guadeloupe et 2 sessions en Martinique
- Objectifs de la formation :
 - Connaître l'origine de la réforme,
 - Mesurer l'impact des nouvelles dispositions législatives et conventionnelles
 - Intégrer et anticiper les nouveaux dispositifs (CPF, CEP...)
 - Se préparer aux répercussions de la réforme dans la gestion des politiques de formation (entretien professionnel, financement, dialogue social...)

- Conditions pédagogiques particulières : des interventions de la part du Délégué régional et de la conseillère formation du FAFSEA pourront être apportées pour répondre à des questions précises liées à la stratégie du FAFSEA sur la réforme.
- Dates de formation : semaine 8- 9 ou 10 de l'année 2015
- Durée de formation : 1 journée par session de formation
- Lieu : Deux sessions en Martinique et une session en Guadeloupe.

③ CLAUSES DE COLLABORATION ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE FAFSEA ET LES PRESTATAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de l'achat direct de formation par le FAFSEA, objet du présent cahier des charges pour la mise en concurrence des prestataires, le ou les prestataire(s) de formation s'engagent à respecter les clauses de collaboration et les principes de fonctionnement décrits dans la Charte de collaboration¹ pour les achats directs de formation du FAFSEA, notamment pour ce qui concerne :

- Le fonctionnement du FAFSEA et ses modalités de consultation des prestataires de formation ;
- Le processus administratif propre au Plan Mutualisé Interentreprises ;
- Les conditions financières d'achat des prestations de formation.

A titre exceptionnel, cette action de formation fera l'objet d'une campagne de publicité réalisée par le FAFSEA auprès des entreprises. Le prestataire de formation n'aura pas de communication ni de recrutement de stagiaires à faire auprès des entreprises.

④ FORME ATTENDUE DE LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

Les propositions des prestataires de formation présenteront plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter, notamment au travers des références du prestataire de formation et des intervenants prévus (CV) ;
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action ;
- Le projet de formation proposé, les modalités pédagogiques ainsi que le dispositif d'évaluation prévu ;
- Les conditions d'organisation de la formation, y compris son accessibilité ;
- Le coût de l'action précisant, en tant que de besoin, les coûts d'ingénierie, d'animation et les coûts logistiques ainsi que les frais de location de salle.

¹ La charte de collaboration pour les achats directs de formation du FAFSEA est téléchargeable sur le site www.fafsea.com, Espaces Partenaires > Organismes de formation.

- Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation.

Les réponses respecteront le cadre proposé en annexe, auxquelles seront jointes les « Fiche action » et « Fiche Organisme » téléchargeables sur le site web du FAFSEA, à remplir au format Word :

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_formation.doc

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_organisme_formation.doc

Les offres en réseau ou la sous-traitance peuvent être possibles mais doivent être précisées dans la réponse, en distinguant les coordonnées du porteur du projet de celles des autres intervenants.

⑤ DIMENSIONS DU MARCHÉ

Le présent marché est constitué d'une action de formation en Guadeloupe et de deux actions de formation en Martinique. Le présent marché sera attribué à un seul prestataire de formation (mono attributaire).

Le FAFSEA informe les prestataires que le marché objet du présent cahier des charges est annuel. Sur décision expresse du FAFSEA il peut être reconduit pour une année, à prix fixe.

Les éventuelles volumétries renseignées n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient engager le FAFSEA.

Le FAFSEA n'est pas engagé en termes de volume d'affaires ni de règlement de frais en dehors des actions qui seront effectivement mises en œuvre à la survenance du besoin, contractualisées dans le contrat de prestation de services.

⑥ SELECTION DES OFFRES

Pour ses achats, le FAFSEA définit des critères adaptés aux besoins de chaque marché.

Pour le présent marché, les critères appliqués pour la sélection des réponses sont les suivants :

- Qualité et expériences : connaissance du contexte socioprofessionnel, du sujet à traiter, références de l'organisme prestataire et des intervenants ;
- Démarche pédagogique : méthodes et moyens adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action envisagée, aux exigences du type de formation demandé ainsi qu'aux objectifs professionnels visés ;
- Coût d'intervention : en coût journée groupe, en valeur TTC, détaillé le cas échéant ;
- Couverture géographique

Dans le cas des marchés mono-attributaires : le FAFSEA se réserve la possibilité de négocier sur l'ensemble des critères avec les 2 premiers prestataires retenus à l'issue de la sélection.

⑦ CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de réponse est à adresser en format électronique à :

martinique@fafsea.com pour la Martinique

guadeloupe@fafsea.com pour la Guadeloupe

FAFSEA Délégation Régionale Martinique

Immeuble la Chapelle – Rue Case Nègre
97232 – Lamentin – Tel : 0596 51 92 12

FAFSEA Délégation Régionale Guadeloupe

Jardi Village
97122 – Baie Mahault – Tel : 0590 26 85 07

Réponse attendue pour le 9/01/2015 au plus tard, à 12 heures.

La décision d'attribution du FAFSEA interviendra au plus tard le 31/01/2015.

LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE DE FORMATION :

- 1-☐ Le cadre de réponse, comportant le coût de la formation (point 7) et l'engagement signé du prestataire (point 10)**
- 2-☐ Fiche organisme au format word**
- 3-☐ La fiche action au format word**
- 4-☐ Les CV des intervenants**
- 5-☐ Le programme de formation**